

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Garidech
- Séance du 20 novembre 2019-

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 20 novembre 2019 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES Maire.

Ouverture de la séance : 19 heures 30.

Madame Maryse AUGER a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES TULET, AUGER, KERVERN, CALMETTES. MM CIERCOLES, MARCHAND, CARLES, GUITARD, MONTALIEU, TIBAL.

ABSENT NON-EXCUSE : MM. THURIES.

ABSENTE EXCUSEE : MME CARBO.

**PROCURATIONS : MM ANJARD à MME AUGER.
MME SAGET à MM MARCHAND.
MM VERDIER à MME TULET.
MME VOLTES à MM CARLES.
MME BOUSSEMART à MM CIERCOLES.**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 07 novembre 2019.

1- Annulation de la délibération n°049/2019 du 27 juin 2019.

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée que par délibération n° 049/2019 du 27 juin 2019, le conseil municipal de la commune de Garidech a approuvé la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité des autorisations et actes délivrés par les autorités communales, prévu par les lois des 2 mars et 22 juillet 1982, il a été jugé, après examen que, la délibération sus visée était illégale.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de censurer l'acte concerné.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 20h00